

# ONE IN THREE Women

COMPANIES UNITED TO END  
VIOLENCE AGAINST WOMEN

## Les bonnes pratiques du réseau OneInThreeWomen

*Agir pour le relogement des  
victimes de violences  
conjugales*

## Introduction

Le logement est une préoccupation centrale dans les parcours de victimes de violences conjugales et leur reconstruction. En 2020, 77% des appels entrants du 3919 ont abordé la question du logement lors de l'entretien (source : Fédération Nationale Solidarité Femmes, Observatoire des violences conjugales 2021, p.16). Pendant le confinement, la question du logement est devenue encore plus urgente comme en témoigne l'augmentation de 48% des interventions policières à domicile pour violences ou encore la hausse de 400% des appels entrants au 3919 (source : Solidarité Femmes, Observatoire des violences conjugales 2019, p.4).

Depuis 2018, le réseau OneInThreeWomen, premier réseau européen d'entreprises engagées contre les violences conjugales, accompagne les salarié.e.s victimes de violences conjugales en proposant des mesures et initiatives visant à simplifier les processus juridiques et d'accès aux aides financières et locatives.

Découvrez quelques bonnes pratiques répliquables pour optimiser l'accompagnement des salarié.e.s victimes.

## Quelles formes de soutien dans les entreprises ?



### Accompagnement des salarié.e.s

Accueillir, orienter et soutenir les salarié.e.s victimes de violences conjugales grâce aux travailleurs sociaux ou un service interne dédié comme Action Logement pour attribuer un logement pérenne ou accompagner les démarches administratives.



### Aide financière

Aide financière directe ou paiement des frais (nuitées d'hôtel, déménagements, caution, logement...). Le déblocage de l'aide financière peut être soumise à certaines modalités et conditions propres aux entreprises.



### Travail en réseau

Travail pluridisciplinaire avec des acteurs internes et externes à l'entreprise (ex. : organisme de protection sociale de l'entreprise, réseaux associatifs, Cil Pass Assistance du collecteur Action Logement, bailleurs sociaux...).



### Logement

Certaines entreprises disposent de leur propre parc locatif permettant l'hébergement des salarié.e.s en situation de vulnérabilité et favoriser leur mise à l'abri.

## Des exemples de bonnes pratiques

L'ORÉAL



- **Membre du réseau OneInThreeWomen depuis 2018.**
- **Un réseau interne d'assistantes sociales, de médecins du travail et d'infirmiers**, à l'écoute de chaque collaborateur.rice qui souhaiterait partager une situation.
- **Accompagnement individualisé** en matière de formalités administratives et juridiques.
- **Mise à disposition temporaire d'un hébergement d'urgence** et recherche auprès de nos partenaires d'un accueil en crèche.
- **Une gestion bienveillante** des absences nécessaires à une prise en charge adéquate.
- **Un soutien financier** possible auprès des commissions d'entraide des Comités Sociaux et Economiques.

KORIAN



- **Membre du réseau OneInThreeWomen depuis 2018.**
- **Accompagnement social individualisé** des salarié.e.s par le service social du personnel Korian : informations sur les dispositifs d'aides, orientation vers des associations locales, accompagnement dans les démarches administratives.
- Partenariat avec **Action Logement** : les demandes en lien avec des situations de violences bénéficient d'un critère de priorité. Travail en partenariat avec leur service d'accompagnement social pour soutenir les salarié.e.s.
- Partenariat avec l'action sociale de **Malakoff Humanis** pour soutenir financièrement les salarié.e.s. Jusqu'à 1 500 euros peuvent être débloqués sous forme de subvention.

BNP PARIBAS



- **Membre du réseau OneInThreeWomen depuis 2018.**
- Les salarié.e.s peuvent solliciter le service social du groupe composé de 36 assistant.e.s de Service social réparti.e.s sur l'ensemble du territoire national. Les CSE constituent également un relais et un vecteur d'information sur le processus de demande de logement social Action Logement.
- **Dispositif Action Logement** : travail en partenariat avec ce collecteur pour relayer et appuyer les situations prioritaires et favoriser le traitement des situations d'urgence locative mais également d'aides et prestations dédiées.
- **Dispositif Malakoff Humanis** (groupe de protection sociale de l'entreprise) : travail en partenariat dans le cadre de sollicitation d'aides financières dédiées.
- **Partenariat avec Women Safe** pour permettre un travail d'accompagnement en synergie visant une prise en charge efficace et personnalisée des victimes.
- Ces dispositifs s'adressent à tou.te.s les salarié.e.s en situation de vulnérabilité.



- **Membre du réseau OneInThreeWomen depuis 2018.**
- Dans le cadre de son **nouvel accord en faveur de l'égalité professionnelle femme/homme et de la mixité**, la SNCF fait bénéficier ses salarié.e.s victimes de violences conjugales et intrafamiliales de **3 journées d'autorisation d'absence** afin de leur permettre de déposer plainte, se rendre à une convocation du tribunal, chez un avocat du tribunal ou encore à un rendez-vous auprès d'associations locales spécialisées.
- La SNCF dispose d'**un service logement** : les demandes des salarié.e.s confrontées à des **situations de violences conjugales sont prioritaires** lors de recherche de **logement pérenne**.
- Les salarié.e.s peuvent **faire appel à un travailleur social** à proximité de leur domicile (**96 Implantations sur le territoire**) ou de leur lieu d'emploi afin d'être soutenu.e.s dans les démarches, informé.e.s de leurs droits et orienté.e.s si nécessaires (service juridique, logement, commissariat etc).
- Le **service social SNCF peut instruire, attribuer et délivrer des secours ponctuels** de manière réactive (jour même en fonction de l'urgence) face à cette situation d'adversité pour répondre aux premiers besoins (alimentaires, hébergement, garde d'enfant...).



- **Membre du réseau OneInThreeWomen depuis 2018.**
- Délocalisation des demandes au niveau local pour solliciter les acteurs locaux de référence.



- **Membre du réseau OneInThreeWomen depuis 2019.**
- **Accompagnement des salarié.e.s** faisant une demande de suivi auprès des travailleurs sociaux (une demande de logement pérenne et démarches administratives).
- **Partenariat avec la Fondation des Femmes et Action Logement.**
- Aide ouverte à tou.te.s (salarié.e.s et externes). Les demandes urgentes sont traitées dans les 24h à 48h. Aide financière non forfaitaire. En 2020, l'enveloppe du Fonds de Solidarité OuiCare s'élevait à 320 000 euros.



- **Membre du réseau OneInThreeWomen depuis 2020.**
- **Collaboration** avec le service d'accompagnement social d'Action Logement.
- Communication sur les dispositifs d'urgence d'aide au logement et de paiement de nuitées d'hôtel.

## Conception et rédaction :

**Aurore PEREIRA DE OLIVEIRA**, Cheffe de projets Violences Faites aux Femmes et Personnes sous main de justice, **Marion HELBERT**, Chargée de projets Violences Faites aux Femmes

## Ont collaboré à l'élaboration de cette publication :

Les entreprises du réseau OneInThreeWomen : Fondation Kering, L'Oréal, Korian, BNP Paribas, Carrefour, Le Fonds de Solidarité OuiCare, Publicis, SNCF, Epnak, Pwc, AFD.

## Contacts Fondation Agir Contre l'Exclusion

### **Aurore PEREIRA DE OLIVEIRA**

Cheffe de projets Violences Faites aux Femmes et Personnes sous main de justice  
[a.pereira-de-oliveira@fondationface.org](mailto:a.pereira-de-oliveira@fondationface.org)  
+33 (0)7 54 35 29 84

### **Marion HELBERT**

Chargée de projets Violences Faites aux Femmes  
[m.helbert@fondationface.org](mailto:m.helbert@fondationface.org)  
+33 (0)7 52 02 30 78



## Ressources pour l'accompagnement

### Pour les femmes victimes :

- Fédération nationale solidarité femmes, "Guide juridique, Logement et violences conjugales", 2021. Disponible en ligne : <https://www.solidaritefemmes.org/assets/upload/Guide-juridique.pdf>

### Pour les professionnel.le.s :

- Fédération nationale solidarité femmes et Union sociale pour l'Habitat, "Les organismes HLM et le logement des femmes victimes de violences conjugales : guide juridique et bonnes pratiques", *Collection cahiers*, novembre 2020. Disponible en ligne : [https://www.union-habitat.org/sites/default/files/articles/pdf/2020-11/les\\_organismes\\_hlm\\_et\\_le\\_logement\\_des\\_femmes\\_victimes\\_de\\_violences\\_conjugales\\_-\\_reperes\\_ndeg\\_74.pdf](https://www.union-habitat.org/sites/default/files/articles/pdf/2020-11/les_organismes_hlm_et_le_logement_des_femmes_victimes_de_violences_conjugales_-_reperes_ndeg_74.pdf)



## Sites internet utiles

Sur les violences conjugales, et pour trouver l'association membre de la FNSF la plus proche de chez vous : [www.solidaritefemmes.org](http://www.solidaritefemmes.org)

Sur l'accès aux droits pour les femmes, la lutte contre les discriminations sexistes et la promotion de l'égalité : [www.fncidff.info/](http://www.fncidff.info/)

Sur les questions de logement, et pour trouver l'ADIL la plus proche de chez vous : [www.anil.org](http://www.anil.org)



## Numéros utiles

- 3919** : Violences Femmes info
- 17** : En cas d'urgence, appelez la police
- 119** : Allô Enfance en Danger
- 115** : Hébergement d'urgence
- 0 805 16 00 75** : SOS Loyers impayés

